



Garantie limitée explicite

REMORQUES DE BATEAU 2009



BIENVENUE DANS LA FAMILLE PRINCECRAFT!

FÉLICITATIONS pour votre achat judicieux! Nous vous souhaitons beaucoup d'années de bon usage avec la remorque que vous venez d'acquérir.

Bateaux Princecraft inc. (« Princecraft ») fournit la garantie limitée suivante à tout acheteur au détail initial d'une remorque 2009 fabriquée par REMEQ Inc. et distribuée par Princecraft (« la remorque »), si celle-ci est achetée auprès d'un concessionnaire autorisé aux États-Unis et au Canada, et utilisée dans des conditions normales et à des fins non commerciales, sous réserve des recours, exclusions et limitations précisés dans la présente garantie limitée.

Garantie limitée d'un an sur les pièces et les composants
Le concessionnaire autorisé réparera ou remplacera toute pièce ou composante de la remorque présentant un vice de matière ou de fabrication au cours de la période d'un (1) an suivant la livraison de la remorque à l'acheteur initial au détail. Cette garantie limitée d'un an sur les pièces et les composants ne s'applique pas aux autres éléments expressément couverts ou exclus par d'autres sections de la garantie limitée explicite de Princecraft.

Garantie limitée de deux ans contre l'écaillage de la peinture ou l'apparition de rouille
Le concessionnaire autorisé réparera la remorque en cas d'écaillage de la peinture ou d'apparition de rouille au cours de la période de deux (2) ans suivant la livraison de la remorque à l'acheteur initial au détail.

AUTRES RESTRICTIONS PRINCECRAFT N'OFFRE PAS D'AUTRES GARANTIES EXPLICITES OU IMPLICITES SUR CETTE REMORQUE, À PART CELLES QUI SONT STIPULÉES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT. TOUTES LES AUTRES GARANTIES EXPLICITES OU IMPLICITES, Y COMPRIS CELLES DE NÉGOCIABILITÉ OU D'ADAPTABILITÉ À UNE FIN PARTICULIÈRE, SONT EXPRESSÉMENT EXCLUES. PRINCECRAFT DÉCLINE ÉGALEMENT TOUTE RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DES PRÉJUDICES FINANCIERS DÉCOULANT D'UNE RÉCLAMATION POUR L'UNE DES RAISONS SUIVANTES : PRODUIT DÉFECTUEUX, NÉGLIGENCE, DÉFAUT DE CONCEPTION OU DE FABRICATION, LACUNE AU NIVEAU DES AVERTISSEMENTS OU DES INSTRUCTIONS ET DÉCLINE TOUTE AUTRE RESPONSABILITÉ QUI N'EST PAS EXPRESSÉMENT COUVERTE PAR LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE.

TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE NÉGOCIABILITÉ OU D'ADAPTABILITÉ À UNE FIN PARTICULIÈRE EST ABANDONNÉE, OU DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE NÉGOCIABILITÉ EST LIMITÉE À UNE PÉRIODE D'UN AN À PARTIR DE LA DATE DE LIVRAISON À L'ACHETEUR AU DÉTAIL INITIAL. NI PRINCECRAFT NI LE CONCESSIONNAIRE AUTORISÉ NE PEUVENT ÊTRE TENUS RESPONSABLES DE LA PERTE DE L'USAGE DE LA REMORQUE DE BATEAU, D'UNE PERTE DE TEMPS, DES INCONVÉNIENTS, DES PRÉJUDICES COMMERCIAUX OU DES DOMMAGES INDIRECTS. COMME CERTAINS ÉTATS (OU TERRITOIRES) NE PERMETTENT AUCUNE RESTRICTION QUANT À LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES, LA RESTRICTION CI-DESSUS POURRAIT NE PAS S'APPLIQUER. CERTAINS ÉTATS (OU TERRITOIRES) NE PERMETTENT PAS NON PLUS D'EXCLURE OU DE LIMITER LES DOMMAGES ACCESSOIRES OU INDIRECTS; LES RESTRICTIONS OU EXCLUSIONS CI-DESSUS POURRAIENT DONC NE PAS ÊTRE APPLICABLES. LA PRÉSENTE GARANTIE CONFÈRE AU PROPRIÉTAIRE DES DROITS PARTICULIERS RECONNUS PAR LA LOI, ET LE PROPRIÉTAIRE POURRAIT ÉGALEMENT BÉNÉFICIER D'AUTRES DROITS POUVANT DIFFÉRER D'UN ÉTAT À UN AUTRE (OU D'UN TERRITOIRE À UN AUTRE).

Loi sur la prescription : Aucune poursuite pour bris de garantie explicite ou implicite ne peut être intentée contre Princecraft avant l'expiration d'un délai d'un (1) an à partir de la date à laquelle s'est produit l'événement donnant le droit d'intenter une poursuite. La présente disposition ne confère pas aux consommateurs un droit de résiliation ou de révocation à l'encontre de Princecraft, lorsqu'un tel droit n'existe pas autrement aux termes de la loi applicable.

Seuls recours : EN CAS DE VICE DE MATIÈRE OU DE FABRICATION COUVERTS PAR LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE, LA RÉPARATION OU LE REMPLACEMENT DES PIÈCES OU DES COMPOSANTES DÉFECTUEUSES CONSTITUENT LES SEULS ET UNIQUES RECOURS CONTRE PRINCECRAFT EN CAS DE RÉCLAMATION QUELLE QU'ELLE SOIT POUR PRÉJUDICE FINANCIER RÉSULTANT D'UN PRODUIT DÉFECTUEUX. Le coût de toute réparation ou de tout remplacement aux termes de la garantie limitée ne peut en aucun cas être supérieur à la juste valeur marchande de la remorque du propriétaire à la date de la réclamation présentée par celui-ci. Personne n'a le droit, par des actions, par défaut d'agir ou par des déclarations verbales ou écrites, de modifier les conditions de la présente garantie ou de renoncer à les appliquer sans avoir au préalable obtenu l'autorisation écrite d'un membre de la direction de Princecraft.

- La garantie limitée ne couvre pas ce qui suit :**
1. Remorques dont le propriétaire n'est pas l'acheteur initial au détail;
 2. Courroie de treuil, ampoules électriques, système de freinage, pneus, sommier en bois et guide d'alignement;
 3. Corrosion ou endommagement du fini de la peinture ou de la galvanisation imputable aux risques routiers;
 4. Pannes ou défauts imputables à un accident, au vol, à l'usure normale, à un manque d'entretien raisonnable et nécessaire, au non-respect des recommandations de Princecraft relatives à l'usage et à l'entretien de la remorque, à un usage impropre ou abusif, à un mauvais montage ou à une mauvaise installation de la remorque, ou à un remorquage inadéquat;
 5. Dommages imputables à des réparations inappropriées ou à des modifications non autorisées;
 6. Toute remorque utilisée pour un bateau servant à des fins commerciales (l'expression « à des fins commerciales » telle qu'elle est utilisée dans les présentes, signifie qu'une embarcation est utilisée plus de 50 % du temps pour les affaires ou des activités générant des revenus);
 7. Remorque qui a fait l'objet d'un sauvetage, qui a été déclarée perte totale ou qui est réputée perte totale pour quelque raison que ce soit;
 8. Pannes ou défauts imputables au non-respect des spécifications du fabricant, y compris une charge utile dépassant les recommandations indiquées;
 9. Tout élément excédant les limites de garantie explicites précisées dans toute garantie limitée de Princecraft.

Obligations du propriétaire : Veuillez retourner la carte d'enregistrement de la garantie dans un délai de 30 jours à partir de la date de livraison de la remorque afin de valider la garantie. Tous les travaux et toutes les réparations effectués aux termes de la garantie doivent être préalablement soumis à l'approbation du concessionnaire autorisé pour être couverts par la garantie limitée. Le propriétaire doit, avant l'expiration de la garantie limitée du propriétaire, aviser par écrit Princecraft de toute réclamation non réglée aux termes de la garantie, et le propriétaire doit donner à Princecraft la possibilité de régler le problème. On peut consulter nos politiques sur la protection de la vie privée sur le site www.princecraft.com.

Non-transférabilité : La garantie limitée de Princecraft sur les remorques couvre uniquement le premier acheteur au détail. Elle n'est pas transférable à tout propriétaire subséquent de la remorque de bateau Princecraft.

Retain this portion for your records. Privacy Information on back. *Conservez cette partie pour vos dossiers. Renseignements sur la protection de la vie privée au verso.*

Original purchaser *Acheteur initial*
Serial No N° de série 2REA _____
Purchase Date *Date de l'achat* _____ Y/A _____ M/M _____ D/J _____
Delivery Date *Date de livraison* _____ Y/A _____ M/M _____ D/J _____
Name *Nom* _____
Zip Code *Code postal* _____

Dealer *Concessionnaire*
Name *Nom* _____
Address *Adresse* _____

Register your product NOW! Enregistrez votre produit dès MAINTENANT!

This card is for product registration. Failure to complete and return the card does not diminish the consumer's warranty rights. Cette carte sert uniquement à l'enregistrement du produit. À défaut de compléter et de retourner la carte, les droits du consommateur à l'égard de la garantie ne sont diminués en rien.

Serial No N° de série 2REA _____ Purchase Date *Date de l'achat* _____ Y/A _____ M/M _____ D/J _____
Model *Modèle* _____ Delivery Date *Date de livraison* _____ Y/A _____ M/M _____ D/J _____
 Mr. M. Mrs. Mme Language *Langue* English Français E-mail *Courriel* _____
First Name *Prénom* _____ Last Name *Nom* _____
Address *Adresse* _____ Phone *Téléphone* _____
City *Ville* _____ Fax *Télécopieur* _____
State *Province* _____ Zip Code *Code postal* _____
Dealer *Concessionnaire* _____ City *Ville* _____ Zip Code *Code postal* _____
Dealer No N° concessionnaire _____ State *Province* _____

Privacy Policy located at www.princecraft.com. Consultez notre politique sur la protection de la vie privée au www.princecraft.com

Your contact information is disclosed to our employees, affiliates, dealers, and marketing agencies to provide product notification under the Federal Boat Safety Act, provide owner benefits, offer products & services, and conduct surveys to determine your needs. If you want to access, correct, or remove your personal information from our database located at Princecraft, 725 St. Henri Street, Princeville, Quebec, Canada, G6L 5C2, please call the Princecraft Marketing Department at 819-364-5581. To find out more about our privacy practices visit our Website at www.princecraft.com.

Vos coordonnées sont communiquées à nos employés, aux membres de notre groupe, à nos concessionnaires et à nos agences de marketing afin qu'ils puissent vous envoyer des avis sur nos produits selon la Federal Boat Safety Act, vous procurer les avantages offerts aux propriétaires, vous proposer des produits et des services et réaliser des sondages pour déterminer vos besoins. Si vous désirez consulter, corriger ou supprimer vos renseignements personnels contenus dans la base de données conservée dans les bureaux de Princecraft, au 725, rue St-Henri, Princeville (Québec), Canada, G6L 5C2, veuillez communiquer avec le Service de marketing de Princecraft au 819-364-5581. Pour plus de renseignements sur nos pratiques en matière de protection des renseignements personnels, visitez notre site Web au www.princecraft.com.

**PRINCECRAFT BOATS INC.
BATEAUX PRINCECRAFT INC.**

725, St-Henri
Princeville (Québec) Canada
G6L 5C2



express limited **Warranty** 2009 BOAT TRAILERS



WELCOME ABOARD THE PRINCECRAFT FAMILY!

CONGRATULATIONS on your recent purchase and we wish you many years of good use.

Princecraft Boats, Inc. ("Princecraft") provides the following limited warranty to the original retail purchaser of each 2009 model boat trailer manufactured by REMEQ, Inc. and distributed by Princecraft, if purchased from an authorized dealer in the United States and Canada and operated under normal, non-commercial use ("Boat Trailer"), subject to the remedies, exclusions and limitations set out in this Limited Warranty.

Limited One-Year Parts and Components Warranty

The authorized dealer will repair or replace any defect in material or workmanship on the Boat Trailer within one (1) year of the date of delivery of the Boat Trailer to the original retail owner. This Limited One-Year Parts and Components Warranty does not apply to any items expressly covered or excluded by other sections of Princecraft's Express Limited Warranty.

Limited Two-Year Paint/Rust Warranty

The authorized dealer will repair any peeling paint or rust on the Boat Trailer within two (2) years of the date of delivery of the Boat Trailer to the original retail owner.

OTHER LIMITATIONS

EXCEPT AS SET FORTH HEREIN, THERE ARE NO OTHER WARRANTIES EITHER EXPRESS OR IMPLIED PROVIDED BY PRINCECRAFT ON THIS BOAT TRAILER. ALL OTHER WARRANTIES, EXPRESS OR IMPLIED, INCLUDING IMPLIED WARRANTIES OF FITNESS AND MERCHANTABILITY, ARE EXPRESSLY EXCLUDED. PRINCECRAFT FURTHER DISCLAIMS ANY LIABILITY FOR ECONOMIC LOSS ARISING FROM CLAIMS OF PRODUCT FAILURE, NEGLIGENCE, DEFECTIVE DESIGN, MANUFACTURING DEFECT, FAILURE TO WARN AND/OR INSTRUCT AND ANY OTHER THEORY OF LIABILITY NOT EXPRESSLY COVERED UNDER THE TERMS OF THIS LIMITED WARRANTY.

ANY IMPLIED WARRANTY OF MERCHANTABILITY OR FITNESS IS DISCLAIMED, OR TO THE EXTENT ALLOWED BY LAW: ANY IMPLIED WARRANTY OF MERCHANTABILITY IS LIMITED TO ONE YEAR FROM THE DATE OF DELIVERY TO THE FIRST RETAIL OWNER. NEITHER PRINCECRAFT NOR THE AUTHORIZED DEALER SHALL HAVE ANY RESPONSIBILITY FOR LOSS OF USE OF THE TRAILER, LOSS OF TIME, INCONVENIENCE, COMMERCIAL LOSS OR CONSEQUENTIAL DAMAGES. SOME STATES (OR JURISDICTIONS) DO NOT ALLOW LIMITATIONS ON HOW LONG ANY IMPLIED WARRANTY LASTS, SO THE ABOVE LIMITATION MAY NOT BE APPLICABLE. SOME STATES (OR JURISDICTIONS) DO NOT ALLOW THE EXCLUSION OR LIMITATION OF INCIDENTAL OR CONSEQUENTIAL DAMAGES, SO THE ABOVE LIMITATIONS OR EXCLUSIONS MAY NOT BE APPLICABLE. THIS WARRANTY GIVES THE OWNER SPECIFIC LEGAL RIGHTS, AND THE OWNER MAY ALSO HAVE OTHER RIGHTS WHICH VARY FROM STATE TO STATE (OR JURISDICTION TO JURISDICTION).

Statute of Limitations: Any action for breach of express or implied warranty against Princecraft shall be barred unless it is commenced within one (1) year from the date of accrual of such cause of action. This provision does not grant any consumer a right of rescission or revocation against Princecraft, where such right does not otherwise exist under applicable law.

Sole Remedy: THE REMEDY OF REPAIR OR REPLACEMENT OF PARTS THAT ARE FOUND TO BE DEFECTIVE IN FACTORY MATERIALS OR WORKMANSHIP COVERED BY THIS LIMITED WARRANTY SHALL CONSTITUTE THE OWNER'S SOLE AND EXCLUSIVE REMEDY AGAINST PRINCECRAFT FOR ANY CLAIMS WHATSOEVER OF ECONOMIC LOSS RESULTING FROM PRODUCT FAILURE. In no event shall any repair or replacement under this limited warranty exceed the fair market value of the owner's trailer as of the date of the owner's claim. The terms and conditions contained herein may not be modified, altered or waived by any action, inaction, or representations, whether oral or in writing, except upon the expressed, written authority of a management level employee of Princecraft.

This Limited Warranty Does Not Cover:

1. Boat Trailers owned by parties other than the original retail owner;
2. Winch strap assembly, light bulbs, brake system, tire, wood bunk and load guide;
3. Corrosion and damage to paint or galvanization due to road hazards;
4. Any failure or defect caused by accidents: theft; normal wear and tear; failure to provide reasonable and necessary maintenance; failure to comply with Princecraft's recommendations relating to use and care of the Boat Trailer; abusive/improper use; improper trailer set-up, or improper trailering;
5. Damage due to improper repairs or modifications without authorization;
6. Any trailer for a boat used for Commercial Purposes (Commercial Purposes, as used herein, means a vessel with more than 50% usage for business or revenue-producing purposes);
7. Any trailer which has been salvaged or declared a total loss or a constructive total loss for any reason not covered by this limited warranty;
8. Any failure or defect caused by alterations from factory specifications, including overloading in excess of published capacity rating;
9. Any item exceeding the expressed coverage limits specified in any Princecraft Limited Warranty.

Owner's Obligation

Please submit the limited warranty registration card within 30 days of delivery of the Boat Trailer in order to activate warranty coverage. All warranty work or repairs must be referred to the authorized dealer for authorization as a condition precedent to limited warranty coverage. Princecraft must receive written notice of any remaining warranty claims from the owner prior to the expiration of the owner's limited warranty, and the owner must allow Princecraft an opportunity to resolve the matter. Our privacy policies are available at www.princecraft.com.

No Transferability: Princecraft's Boat Trailer limited warranty extends only to the first retail owner. This limited warranty does not transfer to any subsequent retail owner of the Princecraft Boat Trailer.